

Arrêté

OBJET : Etablissement de la liste d'aptitude d'accès au grade d'Agent de Maîtrise au titre de la promotion interne

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE LOIRE ;

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise, et particulièrement l'article 6, 1^{er} alinéa ;

Considérant les lignes directrices de gestion pour la promotion interne,

CONSIDERANT que les agents comptent au moins 9 ans de services effectifs dans un ou plusieurs cadres d'emplois techniques et ont atteint le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ou d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

ARRETE

ARTICLE 1er : Sont inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise, les fonctionnaires désignés ci-après, avec effet au 01/07/2024 :

ALLEGRE Christophe	Commune du PUY EN VELAY
BERNARD Franck	Commune de MONISTROL SUR LOIRE
BERNAUD David	Syndicat des eaux de la SEMENE
BONGIRAUD Julien	SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY
BOUET Lionel	Commune du PUY EN VELAY
BROSSIER Johann	Commune de ST VICTOR MALESCOURS
BRUCHET Gérard	Commune du PUY EN VELAY
BRUYERE Aurélie	Commune de BEAUX
CELLE Christian	Commune de STE SIGOLENE
CHEVALIER Nathalie	Commune de BRIOUDE
CUOQ-DURIEU Nelly	Syndicat des eaux LOIRE LIGNON
DEFAY Loic	Syndicat des eaux LOIRE LIGNON
DELCROS Sandra	Commune de STE FLORINE
DELOBRE Nicolas	SYNDICAT DES EAUX DE TENCE
FAURE David	Syndicat des eaux LOIRE LIGNON
GENTES Bernard	Commune de LAUSSONNE
GERARD Dominique	Commune de BRIOUDE
GLAISE Philippe	Commune de STE FLORINE
KAABI Oualid	Cté d'AGGLOMERATION du PUY EN VELAY
LOULIER Bruno	SICTOM entre MONTS ET VALLEES
MARCONNET Cédric	Commune de MONISTROL SUR LOIRE
MERLE Jérémie	Commune du PUY EN VELAY
MOREL Florence	Commune de FAY SUR LIGNON
PAGES Franck	Commune de ST PAULIEN
PRORIOL Thierry	Commune de ST JUST MALMONT
RABEYRIN Nicolas	Syndicat des eaux LOIRE LIGNON
STAMBOULI Mathieu	Cté de Cnes DES SUCS
SURREL Philippe	Cté d'AGGLOMERATION du PUY EN VELAY
TOURRET Benjamin	Commune de STE FLORINE
VALLAT Patrice	Syndicat des eaux LOIRE LIGNON

ARTICLE 2 : La durée de validité de cette liste est fixée à deux ans. L'inscription est renouvelable une troisième fois puis une quatrième fois. L'intéressé doit faire connaître par écrit au Président du Centre de Gestion de la HAUTE-LOIRE, son intention d'être maintenu sur la liste pour une année supplémentaire.

AR Prefecture

043-284300027-20240620-202413BIS-AR

Recueil le 20/06/2024

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la HAUTE LOIRE et aux collectivités employeurs des agents concernés.

ARTICLE 4 : Le Président informe que cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – 6 Cours Sablon – BP 129 – 63033 CLERMONT FERRAND Cedex dans un délai de 2 mois à compter de la transmission en Préfecture.

Fait à Espaly-Saint-Marcel, le 20 juin 2024.

**Le Président,
Michel CHAUPUIS**

